

**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDES ET DE TRAITEMENT  
DES DECHETS MENAGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

\*\*\*\*\*  
Séance du 7 octobre 2004

\*\*\*\*\*  
N° 2004-26

<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	18	L'an deux mil quatre, le 7 octobre à quinze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
<b>Présents :</b>	10	
<b>Date de la convocation :</b>	28 septembre 2004	

**Présents :** MM. ASTRUC, CAMBON, DE MARSAC, GARRIGUES, MASSAT, MOUNIE, PLAGES, QUÉREILHAC, ROGER et STEIN.

**Absents excusés :** MM. ANDRIEU, COLLIN, DAGEN, EMPOCIELLO, GUIRBAL, MOIGNARD, NONORGUES et ROSET.

**Assistaient à la séance :** M. LARREY (Payeur Départemental),  
Mlle NACEF (Semateg),  
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Mixte).

**OBJET : Marchés de démolition des incinérateurs.**

Le Président rappelle que les projets d'aménagement des sites des quais de transfert comprennent, dans leur première phase, la démolition des anciens incinérateurs (Caylus, Nègrepelisse, Auvillar).

Lors de la réunion du 8 juillet dernier, le Comité Syndical a approuvé d'une part les projets et les dossiers de consultation des entreprises et, d'autre part, le principe d'une dévolution des travaux par voie de marchés attribués selon la « procédure adaptée » prévue par le nouveau Code des Marchés Publics.

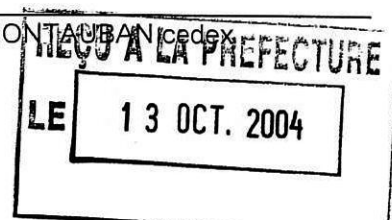
C'est dans ce cadre qu'une consultation a été lancée le 16 juillet 2004.

Au 6 septembre 2004, date limite de réception des offres, 7 entreprises avaient formulé des propositions selon le détail remis aux membres du Comité Syndical.

Au terme de l'analyse de ces différentes offres, le Président propose d'approuver le marché à conclure avec l'entreprise DELAIR NAVARRA pour un montant total de 57 756.14 € HT (tranche ferme et tranche conditionnelle).

Siège social : - Boulevard Hubert Gouze - B.P. 783 - 82 013 MONTAUBAN cedex  
☎ 05.63 21 79 80. - Fax : 05.63 91 40 21.

N° Siret : 258 201 367 00012 - APE : 900B



*SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS*

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité :

- d'approuver les propositions du Président ;
- de l'autoriser à signer le marché correspondant avec l'entreprise DELAIR NAVARRA pour un montant de 57 756.14 € HT.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE  
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU  
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE ...13 OCT...2004  
ET DE SA PUBLICATION LE ...13 OCT...2004  
Montauban, le

LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON

*Fait et délibéré,  
les jour, mois et an que dessus,*

Le Président,

Jean CAMBON

